PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023

Le 05 avril 2023 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Sospel, dûment convoqué par M. le Maire le 29 mars 2023, s'est réuni en mairie place St Pierre sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire de la commune.

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN		x	x	Christine COSENTINO	
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO		x	x	Richard COLSON	
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RAIBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	x				
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Richard COLSON	x				
Livia VERET		x	x	Christophe BRUNENGO	
Véronique TROCH	x				
Nicolas CROO		x	x	Jean-Mario LORENZI	
Marianne GERMANO ORFAO	x				
Cyril BLANSCHE		x	x	Renaud DETOEUF	
Nicolas REY		x	x	Marianne GERMANO ORFAO	
Lucas CHAREF	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSèSE		x	x	Jean-Pierre PEGLION	
Jérôme BERETTI		x			
Christophe DECADI	x				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	x				

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

1) **Nomination du secrétaire de Séance - Approbation du compte-rendu du 03 Février 2023- Compte-rendu des actes administratifs**

Secrétaire de Séance : M. le Maire propose de nommer un secrétaire de séance.
M. Lucas CHAREF est désigné par le conseil il procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 03 Février 2023 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaires, il propose son adoption.

Le procès- verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (26 voix)

Monsieur le Maire demande ensuite si le compte rendu des actes administratifs dont la liste suit, suscite commentaires ou questions :

- N° 2023-06 : Demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation du Bike Park de Sospel
- N° 2023-07 : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'implantation de trois sanitaires automatiques au cœur du village
- N° 2023-08 : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'implantation de deux bornes escamotables anti intrusion pour protéger des sites stratégiques au cœur du village.

En l'absence de questions ou de commentaires, Monsieur le Maire propose de passer aux différents points de l'ordre du jour devant faire l'objet de délibérations.

1) **Délibération 2023-05-04-01 Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales**

M. Christophe BRUNENGO, expose au conseil, qu'un certain nombre de commerces dans le village sont vides. Afin de redynamiser le centre-ville, il est important de redonner vie à ces friches commerciales. C'est afin de répondre à ce phénomène qu'a été institué une taxe sur les friches commerciales par la loi de finances rectificatives pour 2006 (loi N° 2006-1771 du 30 décembre 2006).

Il est proposé au conseil municipal de l'instauration de cette taxe à compter du 01 janvier 2024

Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques, Monsieur le Maire soumet cette délibération au vote :

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (26 voix pour)

2) **Délibération 2023-05-04-02 Approbation de l'avenant N° 1 à la convention « Petites Villes de Demain »**

Monsieur Richard COLSON, rappelle que par délibération en date du 13 juillet 2021, le conseil municipal avait approuvé la convention « petites Villes de Demain »
Ladite convention engage les partenaires à élaborer un projet de territoire dans un délai de 18 mois maximum à compter de sa signature en date du 04 octobre 2021.
M. COLSON explique au conseil que le délais initial, à savoir avril 2023, ne pouvant être tenu, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant, par la modification de l'article 5 de la convention permettant la prorogation de 10 mois supplémentaires.

Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques, Monsieur le Maire soumet cette délibération au vote :

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (26 voix pour)

3) **Délibération 2023-05-04-03 Autorisation donnée à M. le Maire à signer une promesse unilatérale d'achat d'un terrain avec faculté de substitution de la SAFER**

Monsieur Le Maire expose que la commune souhaite acquérir une parcelle de terrain située au quartier des Scardelans (après le col St Jean sur la route du Col de Braus) d'une superficie de 99a 90ca .

Monsieur le Maire indique au conseil que cette parcelle contigüe aux terrains déjà en possession de la commune permettra un agrandissement de l'unité foncière pouvant être utilisé comme pâturages..

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils souhaitent émettre des questions ou des commentaires.
Ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques, Monsieur le Maire soumet cette délibération au vote.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (26 Voix)

Avant de passer au rapport d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose au conseil, une délibération mise sur table concernant la modification de certaines commissions municipales.
Le conseil accepte la proposition de Monsieur le Maire.

4) **Délibération N° 2023-05-04-05 Modification des commissions municipales**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les démissions du conseil municipal de Mrs Dominique CESARINI et Christian DUBOST (Liste Sospel Notre Pays).
Afin de les remplacer dans les commissions dont ils étaient membres, Monsieur le Maire propose :

- Mme Eliane CAMOSSETTO MUNOZ pour la commission Finances et Développement économique
- M. Jérôme BERETTI pour la commission Travaux et Urbanisme, avec un suppléant : M. Christophe DECADI
- M. Christophe DECADI pour la commission Développement Durable, Environnement Embellissement du village
- Mme Eliane CAMOSSETTO MUNOZ pour la Commission d'Appel d'Offres
- M. Thierry GRIMONT suppléant pour la commission d'Appel d'Offres.

Le conseil municipal n'ayant pas manifesté son désir de voter à bulletin secret, Monsieur le Maire, propose de passer au vote à main levée.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (26 voix)

5) **Délibération 2023-03-02-04 Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.)**

M. Christophe BRUNENGO, adjoint délégué aux Finances introduit le R.O.B. remis à chaque membre du conseil.
Avant de passer à l'étude détaillée du document, Monsieur BRUNENGO expose les objectifs et dispositions légales, en précisant que cette étape est obligatoire avant le vote du budget, qui doit intervenir dans une séance ultérieure et distincte.
Au fur et à mesure du développement de son exposé, Monsieur BRUNENGO rappelle aux membres conseil municipal qu'ils peuvent à tout moment intervenir pour remarques ou questions.

Ce document n'ayant suscité ni questions ni remarques, le conseil prend acte de la tenue du débat 2023 pour le budget principal de la commune conformément au R.O.B.

6) **Questions diverses.**

Pas de questions diverses.

Souhaitant une bonne soirée à tous les membres du conseil et les remerciant de leur participation, Monsieur le Maire clôt la séance à **21h50** en précisant que la prochaine séance du conseil, se tiendra le vendredi 14 avril pour le vote du budget.

Le Secrétaire de séance.

Mairie de SOSPEL
06380 SOSPEL